

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

RECUEIL DES ARRÊTS,
AVIS CONSULTATIFS ET ORDONNANCES

AFFAIRE ANGLO-NORVÉGIENNE
DES PÊCHERIES

ORDONNANCE DU 4 OCTOBRE 1950

1950

INTERNATIONAL COURT OF JUSTICE

REPORTS OF JUDGMENTS,
ADVISORY OPINIONS AND ORDERS

ANGLO-NORWEGIAN
FISHERIES CASE

ORDER OF OCTOBER 4th, 1950

La présente ordonnance doit être citée comme suit :
« *Affaire anglo-norvégienne des pêcheries, Ordonnance du
4 octobre 1950 : C.I.J. Recueil 1950, p. 263.* »

This Order should be cited as follows :
“*Anglo-Norwegian Fisheries case, Order of October 4th, 1950 :
I.C.J. Reports 1950, p. 263.*”

N° de vente : **49**
Sales number **49**

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

1950
Le 4 octobre
Rôle général
n° 5

ANNÉE 1950

Ordonnance rendue le 4 octobre 1950

AFFAIRE ANGLO-NORVÉGIENNE
DES PÊCHERIES

La Cour internationale de Justice,

vu l'article 48 du Statut de la Cour,

vu les articles 37 et 38 du Règlement de la Cour,

vu l'ordonnance du 9 novembre 1949 par laquelle le Président en exercice de la Cour a fixé les délais pour la présentation des pièces de la procédure écrite dans l'affaire anglo-norvégienne des pêcheries,

vu l'ordonnance du 29 mars 1950 par laquelle la Cour a prorogé lesdits délais,

Rend l'ordonnance suivante :

Considérant que, par lettre en date du 22 septembre 1950, l'agent du Gouvernement du Royaume-Uni a sollicité la prorogation au 30 novembre 1950 du délai pour la présentation de la Réplique du Gouvernement du Royaume-Uni, délai fixé au 31 octobre 1950 par l'ordonnance du 29 mars 1950 ;

Considérant que, par lettre du 29 septembre 1950, l'agent du Gouvernement de la Norvège a déclaré qu'il ne s'opposait pas à cette demande, tout en se réservant le droit, après avoir pris connaissance de la Réplique du Gouvernement du Royaume-Uni, de solliciter une prorogation du délai pour la présentation de sa Duplique ;

Décide

de proroger aux dates suivantes les délais fixés par l'ordonnance du 29 mars 1950 :

pour la présentation de la Réplique du Gouvernement du Royaume-Uni, au 30 novembre 1950 ;

pour la présentation de la Duplique du Gouvernement du Royaume de Norvège, au 31 janvier 1951.

Fait en anglais et en français, le texte anglais faisant foi, au Palais de la Paix, à La Haye, le quatre octobre mil neuf cent cinquante, en trois exemplaires, dont l'un restera déposé aux archives de la Cour et dont les autres seront transmis respectivement au Gouvernement du Royaume-Uni et au Gouvernement du Royaume de Norvège.

Le Président de la Cour,
(Signé) BASDEVANT.

Le Greffier adjoint de la Cour,
(Signé) GARNIER-COIGNET.